

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

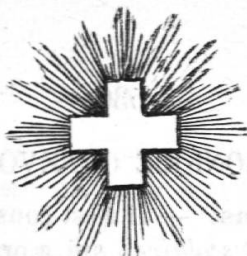
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

N^o 44
Série B



LAUSANNE

1^{er} novembre 1919

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — Divers. — La « Maison des fourmis. » — Pensées. — PARTIE PRATIQUE : Une expérience de self-gouvernement scolaire, IX. — Exercices d'observation : les sons — Première leçon sur le $\frac{1}{10}$. — Dessin : en automne. — Sujets d'examens des classes primaires supérieures vaudoises. — Pensée.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Société pédagogique vaudoise. Section de Lausanne. — Les membres sont convoqués en assemblée de district le samedi 8 novembre à 2 heures de l'après-midi à l'Aula de l'Ecole normale. Prière d'aviser les collègues.

Maîtres abstinents. — *Assemblée générale du 27 septembre 1919, à Lausanne.* — La séance débute par une captivante et consciencieuse étude de M. Chs. Mamboury sur le sujet annoncé : *L'instituteur et l'Option locale*. Un résumé de cette conférence devant paraître dans un journal qui sera prochainement adressé au corps enseignant vaudois, nous nous croyons dispensés d'en parler plus longuement ici. Le procès-verbal de la dernière assemblée et le rapport de caisse sont adoptés sans opposition. Le rapport du Comité sur l'activité de la section durant l'exercice écoulé est tout empreint d'un optimisme de bon aloi. Notre société, qui a pu affronter sans dommage la dure période de guerre, va enfin pouvoir reprendre librement et avec un entrain renouvelé la noble tâche à laquelle elle s'est vouée, et à laquelle elle convie tous les éducateurs de bonne volonté. Dans le but d'insuffler à notre organisme une vie plus intense, il est créé dans le canton cinq *groupements régionaux* de maîtres abstinents (Lausanne-Gros de Vaud, Nord, Est, Broye, La Côte). Les collègues non abstinents qui seront invités aux séances de groupes auront ainsi l'occasion de faire connaissance mieux que par le passé avec notre idéal et nos méthodes de travail.

Le nouveau Comité est formé de MM. Ad. Delisle (Yverdon), président ; Adr. Barbey (Neyruz), secrétaire ; C. Malherbe, caissier ; P. Burnier et F. Reber, membres. La cotisation reste fixée à fr. 2 pour les actifs et fr. 1 pour les adhérents.

Une *Commission des publications* est constituée, avec MM. Delisle, Lambercy et Mlle M. Reber comme membres.

Et maintenant, en avant pour une nouvelle année de travail !

Le Comité M. A. V.

CHRONIQUE GENEVOISE

La question des examens. — Il s'est constitué récemment à Genève un *Comité indépendant de réforme scolaire*, qui a organisé pour les mois d'octobre et de novembre, à l'Aula de l'Université, plusieurs conférences sur des questions pédagogiques. En voici le programme : mercredi 22 octobre, M. Albert Malche : Les examens. — Mercredi 29 octobre, M. Henri Roorda : L'école et la joie de l'enfant. — Mardi 4 novembre, M. Edouard Claparède : Les diversités d'aptitudes et les réformes qu'elles entraînent. — Mardi 11 novembre, M. Adolphe Ferrière : L'autonomie des écoliers. — Mardi 18 novembre, M. Frank Grandjean : Programmes d'enseignement. — Mardi 25 novembre, M. le Dr Otto Cornaz : Les faibles en classe au point de vue médical.

C'est M. Albert Malche, professeur de pédagogie à l'Université et directeur de l'enseignement primaire qui a ouvert brillamment la série le 22 octobre. Après une introduction de M. le professeur Frank Choisy, président du Comité, M. Malche a traité, devant un nombreux public, la question des examens, dont il s'est déclaré nettement l'adversaire.

Ce qu'il reproche, ce n'est pas seulement qu'ils prennent un temps précieux enlevé à l'étude utile, qu'ils reposent sur la chance, qu'ils favorisent la tendance à la fraude, qu'ils poussent à une préparation surchauffée, à une mémorisation hâtive, c'est surtout qu'ils vicient tout l'enseignement en l'orientant vers le verbalisme, vers l'accumulation des détails. Il faut faire confiance au maître et le laisser traiter son programme d'après le développement de ses élèves, au lieu de l'inciter, par le régime en vigueur, à travailler en vue des examens et à accorder une importance exagérée à des points secondaires, sur lesquels il peut craindre que portent les épreuves. Les programmes ne sont pas trop chargés ; c'est la perspective, l'échéance de l'examen qui empêche de les faire servir, autant qu'ils le pourraient, à la vraie culture de l'esprit, à l'élaboration du jugement, à la mise en œuvre du savoir.

M. Malche demande donc la suppression des examens à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire, et même de l'examen de maturité. La promotion d'une classe dans la suivante serait arrêtée par le collège des maîtres, d'après le travail et les progrès de l'enfant durant l'année scolaire. L'appréciation ne serait pas formulée par des chiffres, mais par ces simples indications : très bien, bien, insuffisant.

Au cours de sa conférence, émaillée d'anecdotes et remarquable par l'élégance de la forme, M. Malche a cité les nombreux cantons suisses qui ont supprimé ou considérablement simplifié et atténué le système des examens. R.

Société pédagogique genevoise. — *Séance du 15 octobre.* Le Comité avait fait appel à deux pédagogues de grande valeur, Mlles Lafendel et Audemars, qui ont parlé de leurs *six années d'expérience à la « Maison des Petits »*, école d'application de l'Institut Rousseau.

A la « Maison des Petits », pas de leçons : on commence par proposer à l'enfant des jeux « éducatifs » qui le conduiront de l'activité purement mécanique, instinctive, à l'activité manuelle raisonnée et lui permettront d'acquérir ainsi, sans peine, des notions précieuses.

Ces jeux préparent au calcul, à la géométrie, au dessin ; ils accoutument l'enfant à travailler seul, à chercher ; ils l'habituent à la liberté et à une discipline intelligente.

La contrainte est bannie : l'enfant a un besoin naturel d'activité, des jeux de plus en plus compliqués l'attirent et le retiennent. L'éducatrice spécule sur ce besoin d'activité et sur ces intérêts successivement déclenchés ; elle intervient discrètement quand elle le juge nécessaire. L'enfant est heureux et de sa liberté et de ses découvertes personnelles.

Ce séduisant régime de travail individuel paraît, au premier abord, devoir être réservé à des classes peu nombreuses. Une institutrice peut cependant, si c'est nécessaire, diriger une quarantaine d'élèves.

Après avoir exposé, avec une conviction et un enthousiasme d'apôtres, leurs méthodes et leurs expériences, Mlles Lafendel et Audemars ont présenté des jeux fort intéressants et originaux. Elles ont été chaleureusement applaudies et remerciées.

H.

CHRONIQUE JURASSIENNE

La loi sur les traitements du corps enseignant dans le canton de Berne¹. — Dans les traitements du corps enseignant des écoles moyennes, il faut faire abstraction des gymnases et des écoles supérieures de jeunes filles avec leurs sections pédagogiques, professionnelles ou commerciales. Ces établissements ne sont pas touchés par le projet de loi. L'Etat continuera, comme par le passé, à payer la moitié des traitements.

Le traitement initial du maître secondaire est de 5500 francs, celui de la maîtresse est de 4700 francs, mais si elle enseigne les ouvrages, elle a 500 francs de plus. Ajoutons encore 12 augmentations de 100 francs pour années de service. Ces traitements sont soumis au même système régressif que nous avons signalé pour le corps enseignant primaire. Ils varient pour les communes de 1700 à 3500 francs. L'Etat se charge d'amener tous les traitements aux minima légaux.

Le projet de loi introduit le paiement mensuel du corps enseignant primaire et secondaire ; il ne retient le paiement trimestriel que pour les maîtresses d'ouvrages et les indemnités pour prestations en nature.

Les frais de remplacement pour maladie et service militaire seront réglés dans leurs détail par une ordonnance du Conseil exécutif. Le projet de loi dégrève aussi les communes pauvres sous ce rapport.

La Caisse d'assurance devient obligatoire pour le corps enseignant secondaire. Jusqu'ici la veuve et les enfants du maître secondaire décédé n'avaient droit à aucune pension et celle-ci était réservée, sans paiement de prime, il est vrai, au seul titulaire d'une classe moyenne. Les communes seront tenues de verser en primes d'assurance 50 francs par classe primaire et 60 francs par classe secondaire. Les primes du corps enseignant ne changent pas, par contre l'Etat garantit une prime équivalente au 4 % du total des traitements. La caisse d'assurance des instituteurs bernois offrira à l'avenir des garanties plus solides et

¹ Voir *Educateur* du 18 octobre.

pourra se développer normalement en un institut de tout repos, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années. Aussi, dans la circulaire dont nous avons parlé, le conseil d'administration prévoit-il des pensions atteignant le 70 % d'un maximum de 6000 francs pouvant être assurés. Ce serait donc une pension de 4200 francs reversibles sur la veuve (35 %) et les enfants (10 %) dans la proportion fixée par les statuts.

Pour assurer l'exécution des charges financières assumées par l'Etat, le projet donne au Grand Conseil la faculté de décréter, pour la durée de 20 ans, une augmentation du taux légal de l'impôt pouvant aller jusqu'à deux et demi décimes. C'est là une précaution qui avait été aussi introduite dans la loi scolaire de 1894, mais qui heureusement n'a jamais dû être mise à exécution. Espérons qu'il en sera de même pour la loi actuelle.

La Direction de l'instruction publique évalue à 3 270 000 francs pour l'école primaire et à 385 000 francs pour l'école secondaire, les charges annuelles supplémentaires qui incomberont à l'Etat. Celles des communes ne seront que de 500 000 francs pour l'enseignement primaire et de 255 000 francs pour l'enseignement secondaire.

Le projet tient compte de la tendance actuelle de mettre la plus grande partie des dépenses de l'instruction publique à la charge de l'Etat. Les communes n'auront guère de charges nouvelles; les plus pauvres seront dégreivées. Ainsi au point de vue de la votation populaire, le projet pourra être recommandé chaudement parce qu'il tient la balance égale et juste entre des intérêts parfois divergents mais qui doivent converger vers le but principal: l'amélioration de la situation économique et financière du corps enseignant bernois.

H. GOBAT.

DIVERS

Encore les traitements bernois. — On sait que les divergences entre la Société des instituteurs bernois et le Conseil d'Etat, au sujet des traitements, portent essentiellement non pas sur le traitement minimum de 3500 francs proposé pour les instituteurs, que l'on reconnaît généralement comme suffisant, mais sur le maximum. Le chiffre de 5000 francs concédé par le projet est considéré par les intéressés comme ne marquant pas assez la différence qui doit exister, dans la carrière enseignante comme dans les autres, entre le point d'arrivée et le point de départ. Ainsi que nous l'avons exposé ici-même récemment, le point de vue du corps enseignant nous paraît hautement justifié. Nous citons donc avec plaisir le passage suivant d'une requête à la Commission du Grand Conseil bernois dont nous venons de recevoir le texte :

Nous proposons pour l'article 3 le texte suivant : « A partir de la deuxième année de service, le traitement principal des instituteurs et institutrices primaires comprendra des augmentations d'âge de 175 francs par an. » Notre première requête (1^{er} mars 1919) prescrivait un traitement maximum de 5000 fr. Cette norme se basait sur la supposition que l'Etat prendrait à sa charge tout le traitement en espèces. Il eût été ainsi possible aux communes de verser des allocations locales dignes de mention. Dès que le gouvernement eut déclaré qu'il re-

nonçait à ce que l'Etat prit à sa charge tout le traitement en espèces, nous adressâmes à la Direction de l'Instruction publique une nouvelle requête réclamant un traitement maximum de 5600 francs. Nous avons justifié cette augmentation en alléguant qu'avec la répartition du traitement en espèces entre l'Etat et les communes, ces dernières seraient en majeure partie incapables de verser des allocations locales tant soit peu convenables. Pour la plupart des instituteurs et institutrices, le traitement légal en espèces sera le seul revenu régulier. Par conséquent, il faut que ce traitement légal en espèces soit déterminé de façon qu'il garantisse effectivement à la famille de l'instituteur menant une vie simple une existence décente et exempte de soucis.

Nos normes sont-elles donc trop grandes ? Le minimum n'entre pas en ligne de compte ici, puisque nous pouvons nous déclarer satisfaits des chiffres de la Direction de l'Instruction publique ; il s'agit donc uniquement du maximum. Selon notre postulat, un maître primaire obtiendrait donc :

a) Traitement en espèces	Fr. 5600
b) Valeur des prestations en nature	» 800
Total, <u>Fr 6400</u>	

Un témoin digne de confiance, assurément, M. le Dr Laur, secrétaire des paysans, estime que les dépenses annuelles d'une famille de paysan de six personnes s'élèvent à 6197 fr. 70 ou, en chiffre rond, à 6200 francs. Cette estimation montre que notre postulat — maximum 6400 francs — n'a rien d'exagéré. Il est impossible de compter, ces prochaines années, sur une baisse importante des prix. Sans doute il y aura des fluctuations momentanées pour certains articles, comme c'est le cas maintenant pour les fruits en raison de l'abondante récolte ou pour la viande par suite du manque de fourrage. Et pourtant le kilogramme de viande de bœuf de qualité moyenne ne coûte pas moins de 4 francs ¹, prix qui correspond à celui du 1^{er} avril 1918, c'est-à-dire au prix d'une époque comprise dans le renchérissement de la vie. D'ailleurs on peut s'attendre d'ores et déjà avec une pleine certitude qu'au printemps 1920, dès la mise au vert du bétail, une nouvelle hausse du coût de la viande se fera sentir. Nous pouvons dire qu'il faudra compter sur une constante dépréciation monétaire de 100 à 120 %. Si nous tenons compte du fait qu'avant la guerre déjà les traitements des instituteurs étaient de 30 % trop faibles, il en résulte de nouveau que notre revendication est justifiée. Un maître primaire touchait avant la guerre un maximum légal de 2400 francs (les prestations en nature évaluées à 500 francs) ; si nous y ajoutons 30 % comme augmentation qui aurait dû être accordée même sans renchérissement, cela fait 3120 francs ; il faut y ajouter une allocation de renchérissement de 120 %, de sorte que nous obtenons 6864 francs. Vu ces chiffres, notre revendication relative à l'octroi de douze augmentations annuelles de 175 francs pour années de service peut être qualifiée d'absolument convenable.

Une prime à nos abonnés. — L'administration des publications du Dictionnaire géographique de la Suisse met les ouvrages suivants à la disposition de nos abonnés :

¹ A Lausanne on serait heureux de l'obtenir pour ce prix ! (Réd.)

Atlas cantonal de la Suisse, beau volume composé d'environ 80 cartes accompagnées chacune d'un texte explicatif illustré de croquis schématiques, cédé à 13 francs (au lieu du prix de librairie de 20 francs) ;

Atlas de la Suisse, géographique, économique, historique, volume in-4° de 48 cartes en couleurs sur beau carton, cédé à 5 francs (au lieu de 8 francs).

Les deux volumes sont solidement reliés et se recommandent d'eux-mêmes à tous ceux qui ne possèdent pas le Dictionnaire géographique complet.

De plus, ils sont cédés les deux ensemble à 16 fr. 80 au lieu de 28 francs ; ces prix s'entendent net port et emballage compris.

Ecrire directement à l'Administration des publications du Dictionnaire géographique de la Suisse à Neuchâtel, qui fera les envois contre remboursement ou dès réception d'un chèque postal (IV. 313).

QUESTIONS DE PROGRAMMES ET DE MÉTHODES

La maison des fourmis.

Au début de l'année scolaire, en guise de discours d'ouverture j'ai raconté à mes élèves la création des *Maisons des enfants* en Italie et au Tessin, celle de la *Maison des Petits* et de la *Maison des Grands* à Genève. Puis je leur ai moitié lu, moitié raconté la jolie expérience de Mlle Briod (*Educateur des 12 et 26 avril 1919*).

Ils ont tout naturellement trouvé que nous pouvions bien nous aussi en faire autant ou à peu près et *notre maison* a été ainsi fondée.

« Pour une maison, il faut un nom », ont-ils d'abord déclaré.

« Notre maison ? » leur a paru insuffisant. « La Maison des enfants ? n'a pas eu l'heur de leur plaire.

« La Maison des petits ? » — Nous ne sommes plus des petits.

« La Maison des grands ? » — Nous ne sommes pas des grands.

« La Maison des moyens ? » — Ce n'est pas joli.

En désespoir de cause, je leur ai dit :

— Cherchez et d'ici un mois dites-moi ce que vous aurez trouvé.

Je crois que si quelque docte personnage eût assisté, quelques jours plus tard, à certaine leçon sur les fourmis, il eût été quelque peu... déconcerté et ne se fût pas douté que cette leçon allait être des plus fructueuses.

Absolument débordée par les questions et les exclamations, j'avais pris le parti de laisser les enfants à leurs observations. Si la classe manquait de tenue, si la leçon était passablement décousue, en revanche ni l'une ni l'autre ne manquaient de pittoresque et d'intérêt. Nous étions dans un pré, à la lisière du bois. Les fourmilières étaient nombreuses. Isolés ou par groupes, debout, couchés ou assis dans l'herbe, les élèves suivaient les allées et venues des bestioles.

Alfred qui tout le long du chemin avait chanté à tue-tête :

Corne biborne,

Montre-moi tes cornes, etc.,

venait de lancer l'escargot récalcitrant dans la fourmilière :

— Madame, l'escargot qui crache contre les fourmis.

Marie et Fanny qui cherchaient des coccinelles pour voir ce que les fourmis vont leur « faire » accouraient :

— Madame, madame, des coccinelles bleues ! Dans leurs mains brillaient comme des gouttes bleues, les chrysomèles de la menthe. J'enfermai les jolis coléoptères dans la boîte aux découvertes. « Ce sera pour une autre fois », et je renvoyai les fillettes à leurs fourmis.

— Madame, disait Philippe, agenouillé devant un buisson, les fourmis ne veulent pas soigner les pucerons.

— Oh ! bien, répliquait Eugène, si un géant te tourmentait, est-ce que tu irais traire tes vaches ?

Lucette, qui s'était assise sur une fourmilière se secouait frénétiquement en poussant des cris de paon. Tandis que nous la débarassions :

— Attends, dit tranquillement Jean, je veux voir comment elles font quand elles piquent.

— En voici une qui porte une grosse bûche !

— Comme elle a de la peine !

— En voici une autre qui lui aide.

— Elles travaillent vite, vite.

— Tout est en ordre.

— Oh ! dit Germaine, en voilà deux qui babillent. Elles ne s'arrêtent pas. Comme c'est vite fait !

— Elles ne veulent pas se battre, dit Victor qui transporte des fourmis d'une fourmilière à l'autre.

— C'est que ce sont des amies.

Alors Victor, qui a l'esprit guerrier, remplit de fourmis une boîte de fer-blanc. Après la leçon, il ira sur l'autre rive de la Grand'Eau chercher les ennemies de ses prisonnières.

— Madame, est-ce que les fourmis vont à l'école ?

Je suis d'abord un peu interloquée, puis après réflexion :

— Mais certainement elles vont à l'école. Oh ! on ne les assied pas sur des bancs pendant six heures par jour pour leur apprendre à lire et à écrire : elles n'en ont pas besoin. Mais regardez bien la fourmilière : elles doivent savoir calculer à leur façon. Puis on enseigne sur place à chacune, dans la maison et autour de la maison, à faire très bien la tâche à laquelle elle est destinée. C'est une école modèle comme la fourmilière est une ville modèle.

— Madame, est-ce que nous pourrions nous appeler la *Maison des fourmis* ?

— Je crains bien, dis-je le lendemain, que nous n'ayons fort à faire pour devenir une classe modèle, comme celle des fourmis.

— Oh ! oui, soupira Germaine. Il y a surtout notre fourmi rousse, Louis Suhez, qui est terriblement sauvage.

— Il faudra la civiliser, dit Lucette.

— Comment ferons-nous ?

Et les avis de s'échanger :

— On la mettra toute seule dans un coin.

— On lui donnera beaucoup de punitions.

— On dira à son papa de ne plus l'envoyer aux Isles garder les chèvres.

— Suchez qui, chose étrange, n'a encore soufflé mot, a, cette fois-ci, un haut le corps.

— Je crois, dis-je alors, que vous allez tellement civiliser la fourmi rousse, que vous oublierez totalement de vous civiliser vous-mêmes. Et alors notre classe ne sera rien moins qu'une maison de fourmis.

— Eh bien, dit Paul, il faut faire un règlement, comme celui des Eclaireurs, et nous devons tous l'observer.

— Il nous faut aussi un écriteau pour mettre sur la porte, dit Eugène.

L'écriteau ne nous a pas donné beaucoup de peine : l'imprimeur nous a gracieusement préparé un beau modèle. Les garçons le copieront lettre après lettre le jour de la leçon de couture. Mais comme ils étaient très pressés ils l'ont mis tout de suite en place, en attendant leur œuvre.

Le règlement nous a coûté plus de travail. Il a fallu deux ou trois leçons de composition pour en venir à bout. Voici, après beaucoup de discussions, à quoi nous sommes arrivés.

Règlement de la Maison des fourmis.

1. Chaque fourmi se civilise elle-même.
2. Elle observe la discipline.
3. Elle travaille joyeusement et sans arrêt.
4. Elle s'applique à tout ce qu'elle fait.
5. Elle ne s'occupe pas du travail de sa voisine.
6. Mais elle lui aide au besoin : elle est serviable.
7. Elle est compatissante avec les malades.
8. La fourmi est très propre.
9. Elle ne supporte point de désordre dans sa maison et autour d'elle.
10. Elle ne dit jamais rien d'inutile.
11. Elle ne se querelle pas avec ses amis.
12. Elle combat courageusement ses ennemis : c'est un bon soldat.

Je ne sais encore si le beau zèle pour la discipline qui a marqué le début de notre Maison des fourmis se maintiendra, mais une chose est certaine : cette leçon a fait faire un pas énorme à l'esprit d'observation des élèves. Non seulement ils connaissent fort bien les hyménoptères, mais ils m'apportent chaque jour quelque chose de nouveau. J'avouerai même ici que je commence assez souvent à être fort embarrassée. Nous cherchons alors tous ensemble et la recherche nous profite à tous : à moi, aussi bien qu'à eux.

L. CANTOVA-CHAUSSON.

PENSÉES

C'est dans le travail personnel qu'il faut chercher le secret des supériorités ou des déchéances inattendues qui se produisent dans le corps enseignant, dont cependant le point de départ avait été sensiblement le même. L'étude donne à l'esprit une souplesse, une vivacité et une rapidité de conception que possèdent seuls ceux-là qui étudient et qui travaillent beaucoup par la plume ou par la lecture.

FRANÇOIS GURX.

On n'a pas tous les jours l'occasion d'être héroïque, mais on a chaque jour l'occasion de ne pas être lâche.

RENÉ BAZIN.

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE ¹ (Suite.)

Le premier essai.

DES SANCTIONS PÉNALES ET DU DROIT DE PUNIR.

Le droit de punir ? Les élèves d'une classe ont-ils le droit de punir leurs camarades ? Quelques auteurs le nient. Je ne puis les suivre. Si les écoliers se gouvernent eux-mêmes, s'ils font eux-mêmes leurs lois, s'ils nomment leurs chefs et leurs fonctionnaires, s'ils prennent toutes les mesures propres à favoriser le développement et la bonne marche de l'école, qui pourra nier que le fait d'user parfois d'une sanction pénale contre celui qui, d'une manière ou d'une autre, entrave cette bonne marche et ce développement, ne constitue pas de la part de la collectivité un acte de défense nécessaire et légitime ?

Mais il faut reconnaître que l'art de rendre la justice est l'un des plus difficiles, peut-être le plus difficile, le plus complexe, le plus délicat de tous. S'il est vrai que l'enfant possède un sens aigu du juste et de l'injuste, s'il réagit violemment contre les passe-droits qui lui sont faits, on doit avouer que sa notion de la justice est presque toujours sommaire et instinctive, plus impulsive que réfléchie, et que, comme le dit M. Geheeb, directeur de l'Ecole de l'Odenwald, l'enfant ne peut pas posséder « le tact psychologique voulu pour tenir compte, dans ses jugements, de la part du subconscient dans les actes passés, présents et futurs d'un jeune coupable ».

La pratique du régime de l'autonomie scolaire m'a démontré que cette question des sanctions pénales est la plus malaisée à résoudre, la plus fertile en difficultés de tout genre. Faut-il donc renoncer à l'aborder ? Non certes ; il ne faut pas reculer devant les difficultés, mais il convient de les aborder avec prudence. Il serait dangereux de vouloir trancher d'emblée la question des sanctions pénales et de commencer un essai de self-government par l'établissement d'un code répressif. Plus on temporisera dans ce domaine et mieux l'on s'en trouvera.

Si je donne après coup ce conseil à mes collègues, ce n'est pas que je l'aie snivi moi-même. C'est au contraire pour ne pas l'avoir suivi, pour avoir été trop vite en besogne et pour en avoir éprouvé les inconvénients, que je me sens en droit de crier casse-cou ! Je dois dire à ma décharge que ce conseil, personne ne me l'avait donné. Au contraire : j'avais lu force études où l'on s'émerveillait sur le sens de la justice dont faisaient preuve les enfants dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires et sur les véritables jugements de Salomon qu'ils avaient rendus !

A Brenles, la landsgemeinde scolaire prenait déjà certaines sanctions pénales au bout de deux mois de self-government. Il n'y aurait pas eu grand mal à cela,

¹ Voir *Educateur* des 11 et 25 janvier, des 22 février, 19 avril, 31 mai, 28 juin, 23 août et 18 octobre 1919.

si nous nous étions bornés à prendre toutes nos décisions en assemblée générale, ainsi que nous le fîmes pendant la première année. Mais au bout de ce temps, ayant lu dans l'*Educateur* du 29 janvier 1910 la description du « tribunal » d'élèves institué par l'école de Founex, je proposai à ma classe d'entrer dans cette voie. Mes projets furent approuvés. Nous décidâmes de ne pas élire des juges spécialisés dans leurs fonctions judiciaires. Les « chefs » déjà en fonctions se réuniraient le samedi, à huis clos, sous la présidence du maître et feraient l'office de tribunal. Nous vîmes bientôt que nous avions fait fausse route. Les résultats furent nettement mauvais. Cette assemblée à huis clos avait un vague air de délation qui frappa les chefs et le maître, aussi bien que les simples citoyens. L'opposition se fit sentir dès les premières semaines ; elle alla grandissant. Des rancunes s'amassaient.

Au bout de trois mois, la question fut portée devant l'assemblée générale.

L'opposition était si générale, le mécontentement si vif, que personne ne proposa le maintien du *statu quo*. Quelques élèves demandèrent que le tribunal continuât d'exister, mais avec des modifications profondes, dont la principale consistait à faire comparaître les accusés afin qu'ils pussent se défendre au besoin, et de manière à enlever à l'institution du tribunal hebdomadaire ce faux air de délation qui déplaisait si fort à tous. La discussion ne fit que révéler la violence de l'opposition, et au vote le tribunal fut supprimé par 22 voix contre 13 et une abstention. Puis une fillette de douze ans développa l'idée suivante et la fit adopter :

« Le tribunal des chefs est remplacé par une assemblée générale tenue chaque samedi dans la deuxième récréation. L'assemblée seule a le droit d'infliger des peines. Tout le monde peut assister à cette assemblée du samedi, même les élèves privés de leurs droits civiques, mais ces derniers avec voix consultative seulement. »

Vous voyez, et j'y insiste, que la classe revenait d'elle-même et d'instinct à la *démocratie directe*. C'est là en effet qu'est le salut.

(A suivre.)

ALBERT CHESSEX.

EXERCICES D'OBSERVATION

Degré inférieur et écoles enfantines.

Les sons.

Chaque matière rend au choc un son différent. — Les enfants tournent le dos au maître qui frappe successivement avec sa règle un objet en bois, en fer, en verre, la paume de sa main, une pierre, un tas de chiffons, du papier, une balle de caoutchouc, etc. Ils écoutent les différents bruits et devinent ce qui les a produits.

Frapper, racler, frotter, gratter. — Un enfant va près de la vitre, tandis que ses camarades cachent leur tête dans leurs bras pour ne pas voir. Successivement il cogne au carreau avec le bout de ses doigts, avec l'angle de son doigt replié, il frotte la vitre avec le plat de sa main et les camarades devinent, en écoutant, ce qu'il fait. On recommence le jeu avec un enfant et un autre objet : celui-là froisse du papier, le plie, il l'agite en l'air, le déchire, le gratte avec le canif, etc.

D'où vient le bruit ? — Un enfant sort de la classe. Pendant son absence, le maître désigne quelques camarades assez éloignés les uns des autres et qui devront tapoter ou gratter le dessous de leur table sans que rien trahisse leur geste. L'enfant rentre, toute la classe a mis ses mains sous les tables, afin de dérouter celui qui devine. Guidé par le seul bruit, il trouve successivement ceux qui le produisent.

Le bruit des pas. — Fermant leurs yeux, les enfants écoutent les pas d'un camarade qui voyage dans la classe. Ils disent ensuite l'itinéraire suivi par lui. S'est-il arrêté ? Où ? A-t-il marché vite, lentement, légèrement, lourdement, a-t-il eu toujours la même allure ?

Plein ou vide ? — Les enfants écoutent et comparent le son rendu au choc par un verre plein d'eau et un verre vide, le pupitre plein de livres et le pupitre vide.

Lorsqu'on emplit une bouteille ou une cruche, a-t-on besoin de voir clair pour savoir lorsqu'il faut cesser de verser le liquide ? Comment fait-on pour savoir si un tonneau est plein en partie ou tout à fait, ou vide ?

Les sons musicaux. — La maîtresse frappe sur le poêle avec le tisonnier : est-ce joli à entendre ? Elle fait vibrer le diapason : est-ce agréable ? Comment peut-on produire encore des sons agréables ? — Est-ce facile de faire du bruit ? — Pour produire de jolis sons avec la voix ou avec un instrument, il faut apprendre.

Les sons qui s'accordent. — *Ceux qui jurent ensemble.* — Si la maîtresse ne dispose pas d'un instrument lui permettant de faire entendre aux enfants un joli accord et des sons discordants, elle fera chanter ensemble les notes de l'accord par des enfants à la voix juste et sûre. « Il y a des sons qui paraissent s'aimer : lorsqu'ils chantent ensemble, ils sont plus beaux que lorsqu'ils chantent seuls. D'autres, au contraire, ne peuvent pas s'entendre : seuls ils sont jolis ; ensemble, ils blessent l'oreille. »

(Manuel général.)

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

1^{re} leçon sur le %.

1 % = 0,01 ou $\frac{1}{100}$.

1 % = 1 l. pour 100 l.; 1 m. pour 100 m.; 1 fr. pour 100 fr.; 1 sac pour 100 sacs; 1 mouton pour 100 moutons, etc.

Pour trouver le 1 % d'un nombre, on divise ce nombre par 100.

1. Cherchez le 1 % de :

4000 ? — 600 ? — 3000 ? — 900 ? — 1200 ? — 4800 ? — 10,000, etc.

2 % = 2 fois 1 % = 2 l. pour 100 l.; 2 m. pour 100 m.; 2 fr. pour 100 fr.; 2 sacs pour 100 sacs; 2 moutons pour 100 moutons, etc.

3 % = 3 fois 1 % = 3 l. pour 100 l., etc.

4 % = 4 fois 1 %, etc.

2. Calculez le 2 % de 500 ? de 700 ? de 1000 ? etc.; le 3 % de 800 ? de 1100 ? de 2000 ? etc.; le 4 % de 300 ? de 900 ? de 4000, etc.; le 6 % de 1500 ?; le 8 % de 400 ? etc.

1 % = 1 cm. pour 1 m.; 1 cl. pour 1 l.; 1 cg. pour 1 g.; 1 c. pour 1 fr.

2 % = 2 cm. pour 1 m.; 2 cl. pour 1 l.; 2 cg. pour 1 g.; 2 c. pour 1 fr.

3 % = 3 cm., etc.

3. Cherchez :

1 % de 45 l. — 2 % de 13 m. — 4 % de 16 fr. — 5 % de 23 g. — 3 % de 40 m. — 6 % de 35 fr. — 7 % de 20 l. — 9 % de 8 m. — 11 % de 60 g. — 8 % de 13 fr., etc.

CALCUL ÉCRIT.

1. J'achète 2400 tuiles. Combien pourrai-je en utiliser s'il s'en trouve 3 % de cassées ? (R. 2328 tuiles.)

2. Un tonneau contenait 2250 l. de vin nouveau. En le transvasant, on constate qu'il y a 4 % de lies. Combien y a-t-il de litres de vin clair ? (R. 2160 l.)

3. Un régiment était composé de 2500 hommes. A la suite d'une bataille, il a eu 2 % de tués, 7 % de blessés et 11 % de disparus. Combien reste-t-il d'hommes dans ce régiment ? (R. 2000 h.)

4. J'achète 12 $\frac{1}{2}$ m. de drap à fr. 18 le m. Combien devrai-je payer, si l'on me fait sur la note un rabais de 5 % ? (R. fr. 213.75.)

5. Une pièce de fromage de 35 kg. a coûté fr. 128. On la revend à raison de fr. 4,20 le kg. Quel sera le bénéfice réalisé, s'il y a 2 % de déchet ? (R. fr. 16,06.)

6. Un employé gagne fr. 2750 par an. Il verse le 4 % de cette somme comme contribution à la pension de retraite. Combien peut-il dépenser par mois ? (Fr. 220.)

F. M.

DESSIN

En automne.

En faisant une promenade au verger, au champ, ou dans la forêt, on attirera l'attention des petits élèves sur les fruits, légumes et baies que l'on trouve en automne.

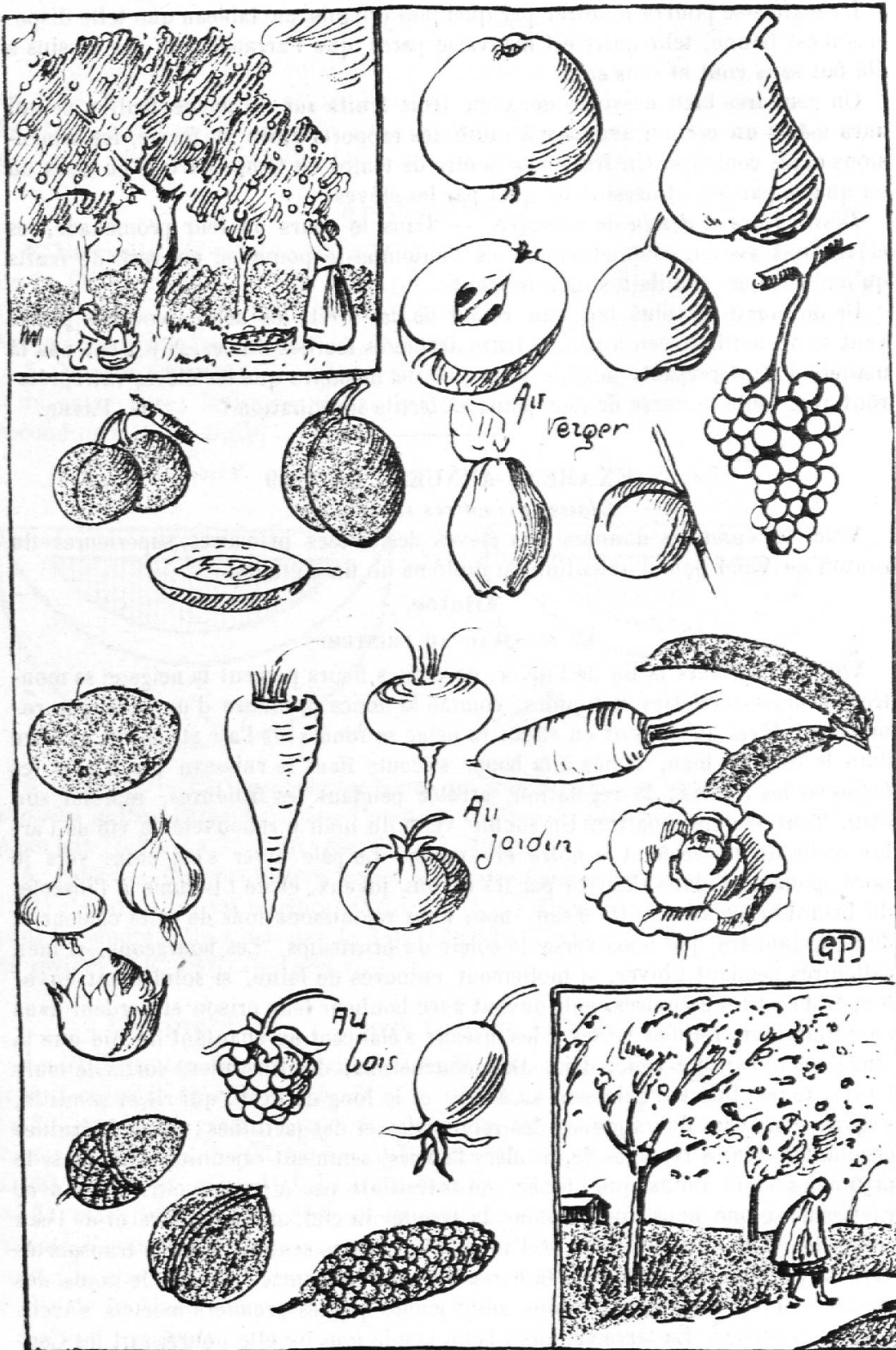
Rentrés en classe et munis de modèles appropriés, nos écoliers pourront faire de très intéressants croquis, tout en faisant des comparaisons de formes, de couleurs et de grandeurs.

Le modelage en terre de la plupart de ces fruits et légumes ne pourrait qu'être avantageux pour la bonne compréhension de la forme.

L'enfant aime beaucoup dessiner tout ce qui n'a pas une régularité parfaite parce qu'il arrive plus facilement à un résultat appréciable et suffisant. Ce sera donc avec joie qu'il dessinera tout cela.

Le modèle posé sur la table, l'enfant en suivra les contours du bout du doigt avant d'en faire le dessin, qui doit s'exécuter avec le moins de constructions possible. Il suffit de tracer l'axe donnant l'inclinaison du modèle, car on ne fera pas toujours le dessin dans la même position. L'institutrice mettra en garde les élèves contre leur tendance à faire des dessins trop petits. Une pomme et une poire peuvent être dessinées de grandeur naturelle ; un gland et une noisette devront être faits plus grands que nature.

La disposition des croquis sur la feuille importe assez peu, mais il faut cependant veiller à ce que l'effet d'ensemble soit bon, et surtout que les dessins ne soient pas placés trop près du bord de la feuille.



La maîtresse pourra montrer par quelques croquis au tableau que telle disposition est bonne, telle autre est mauvaise parce que l'arrangement des dessins a été fait sans goût et sans soin.

On peut très bien dessiner deux ou trois fruits sur la même feuille, ce qui aura même un certain avantage à cause des rapports entre la forme, les dimensions et les couleurs. Un fruit pourra être de temps en temps partagé en deux ou en quatre parties, et dessiné tel quel par les élèves.

Dessin libre et dessin de mémoire. — Dans le cours de leur promenade, les élèves ont vu au commencement de l'automne le pommier couvert de fruits qu'une fermière cueillait soigneusement.

Ils ont aussi vu, plus tard, au retour de la forêt, les arbres courbés par le vent se dépouillant peu à peu de leurs dernières feuilles dorées. N'y a-t-il pas là matière à d'intéressants dessins libres et de mémoire que les élèves interpréteront avec toute la verve de leur jeune et fertile imagination ? G. PAYER.

EXAMENS ANNUELS DE 1919

Classes primaires supérieures.

Voici les épreuves données aux élèves des classes primaires supérieures du canton de Vaud pour l'obtention du diplôme de fin d'études.

Dictée.

LE RUISSEAU AU PRINTEMPS

Tôt ou tard, vers la fin de l'hiver, de petites fleurs percent la neige et se montrent à nous, modestes et timides, comme la douce promesse d'un prochain renouveau. C'est qu'il vient en effet ; la neige se fond sous l'air attiédi et se filtre dans le sol, ou bien, mêlée à la boue, s'écoule dans le ruisseau par toutes les fosses et les rigoles ; la végétation, arrêtée pendant les froidures, reprend son élan. Tout semble renaître. Un souffle venu du midi a renouvelé la vie de l'arbre, celle du ruisseau et la nôtre elle-même. Le pâle hiver s'est enfui vers le nord, poursuivi dans l'espace par les rayons joyeux, et de l'homme à l'insecte, du brin d'herbe à la goutte d'eau, nous nous réjouissons tous de cette chaleur et de cette lumière que nous verse le soleil du printemps. Les bourgeons, si bien calfeutrés pendant l'hiver, si mollement entourés de laine, si solidement enveloppés d'écailles gommées, entr'ouvrent avec bonheur leur prison et dardent dans l'air libre leurs folioles vertes ; les oiseaux s'élancent en chantant du nid que la feuillée commence à voiler déjà. Des moucheron, des libellules, sortis de leurs larves, tourbillonnent gaiement au soleil, et le long de l'eau, qui rit et scintille, s'épanouissent les fleurs jaunes des renoncules et des jacinthes ; même les ruines croulantes, toutes revêtues de giroflées fleuries, semblent rajeunies, comme si le printemps, non moins que l'hiver, ne travaillait pas à les démolir. C'est avec ravissement que nous contemplons la beauté du ciel, de la verdure et de l'eau courante. Dans ce renouveau de l'année, nous nous sentons comme transportés vers la jeunesse du monde, à la naissance de l'humanité. Malgré le poids des siècles écoulés, nous nous sentons aussi jeunes que les premiers mortels s'éveillant à l'existence. La terre est aussi belle que le jour où elle nourrissait les Centaures, et nous, de plus que ces monstres, nous avons un cœur d'homme dans la poitrine.

E. Reclus.

Sujets de composition.

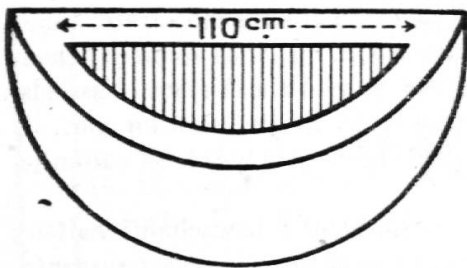
1. Un souvenir d'école enfantine. — 2. Devant ma porte. — 3. Les moissons en 1918. — 4. L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. — 5. Lettre au commandant de la 1^{re} division pour attirer son attention sur une veuve de soldat, chargée de famille et dans une situation difficile.

Arithmétique.

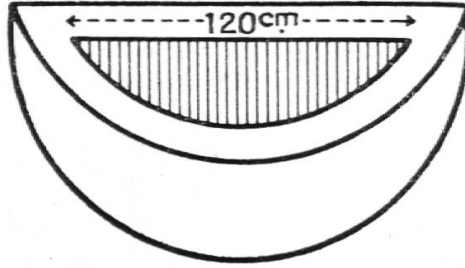
1. Un capitaliste possède fr. 5400 (5100) de rente 3 % qu'il a achetée au cours de fr. 68,50 (66,90); fr. 6000 (5800) de rente 4 % à fr. 83,50 (82,30) et fr. 5600 (6400) de rente 5 % à fr. 99,50 (98,25). A quel taux moyen sa fortune se trouve-t-elle ainsi placée ? (R. 4,72 % — 4,82 %.)

2. On allie 620 (650) gr. d'or au titre de 0,925 (0,915) avec 580 (540) gr. d'or à un autre titre; le lingot obtenu est à 0,790 (0,810). Quel était le titre du second métal ? (R. 0,646 — 0,684)

Impairs



Pairs



3. Garçons. — Ce bassin de fontaine, qui a la forme d'un quart de sphère, est adossé à notre bâtiment d'école. Combien contient-il de litres d'eau lorsqu'il est plein aux $\frac{7}{8}$? $\pi = 3\frac{1}{7}$. (R. 152,51 l. — 198 l.)

4. Filles. — Une couturière aurait pu vendre l'année dernière une robe fr. 145 (161) et faire ainsi un bénéfice de 16 % (15 %). La mode ayant changé, elle ne peut la vendre cette année que fr. 110 (122,50). Combien perd-elle % sur le prix de revient ? (R. 12 % — 12 $\frac{1}{2}$ %)

Comptabilité. — COMPTE COURANT (MÉTHODE INDIRECTE).

Au 31 décembre, le compte courant de M. Pache chez M. Salin, banquier, présentait un solde créditeur de fr. 540,20. Le 5 janvier, M. Pache prélève fr. 350. Le 20 janvier, il verse fr. 400. Le 3 février, il remet un effet de fr. 324,25 valeur au 25 mars. Le 20 février, il tire sur son banquier une traite de fr. 740 au 20 mai. Le 15 mars, il fait remise de deux effets sur Genève : l'un de fr. 400 au 24 mai, l'autre de fr. 920 au 10 juin. Le 12 avril, il remet à *La Patria* Société d'assurance sur la vie, un chèque de fr. 280 payable sur son compte courant. (Ce chèque est encaissé le jour même.) Le 17 mai, il prélève fr. 300. Le 5 juin, le banquier paie un chèque de fr. 245 ordre Blanc.

Dresser le compte courant en l'arrêtant au 30 juin. Taux 3 $\frac{1}{2}$ %. Commission $\frac{1}{2}$ % sur le crédit. Les versements portent intérêt dès le lendemain. Les effets ont valeur à l'échéance. (R. solde créditeur de fr. 668,24.)

Allemand.

EXERCICES A CHOIX

a) *Conjuguer au présent* : ich muss arbeiten ; ich darf nicht spielen ; ich kann deutsch sprechen ; ich mähe... Gras ; Kartoffeln ausgraben ; Äpfel auflesen ; das Buch aufmachen.

b) *Décliner en répondant aux questions suivantes : avec fleissig Knecht et art. défini* : wer arbeitet ? wen liebt der Bauer ? wessen Arme sind stark ? wem gehört diese Sense ?

Avec neu Scheune et art. indéfini : was steht neben dem Wohnhause ? was baut der Zimmermann ? wessen Dach ist rot ? wozu gehört das rote Dach ? *Avec reif Korn et un adjectif démonstratif* : Was ist gelb ? was mähen die Bauern ? wessen Ähren sind schwer ? woraus macht man Mehl ? *Avec stark Soldaten et unsere* : Wer trägt eine graue Uniform ? wen sehen wir gern ? wessen Gewehr ist gut ? wem schreiben wir ?

c) *A traduire* : « Après souper, François lit le journal au grand-père ; celui-ci est âgé de quatre-vingts ans. Connaissiez-vous ce monsieur ? Je ne connais que la première lettre de son nom. Ce beau cahier appartient à mon neveu. Quel animal est fidèle à l'homme ? Le chien lui est fidèle. J'attends mon frère, car il m'aide. Mon petit frère se lève à 8 h. et déjeune à 8 h. $\frac{1}{2}$. Nous sommes debout devant la classe et écrivons des phrases au tableau noir. Va à ta place et assieds-toi sur ton banc. Les écoliers ont congé cet après-midi. En juillet et en août, ils ont de longues vacances. En été, le paysan fauche l'herbe et le blé et, en automne, il arrache les pommes de terre. »

d) *Mettre à l'impératif, en ajoutant un complément* : bewachen ; halten ; kommen ; nehmen ; füllen ; lesen. *Employez dans une phrase les verbes suivants* : zusehen, zurückkommen, aufstehen, herumtaufen, hineingehen, aufwachen. *Indiquez votre âge, celui de votre père et de votre mère ; indiquez les dates de naissance des mêmes personnes. Ecrivez en toutes lettres* : à 9 h., à 10 h. $\frac{1}{2}$, à 7 h. $\frac{3}{4}$, à 1 h. $\frac{1}{4}$, à 11 h. 25, à 5 h. 35. Welcher Monat des Jahres ist Februar, April, September, November ? Welcher Tag der Woche ist Sonntag, Dienstag, Donnerstag, Sonnabend ?

e) *Complétez* : Ich sitze an m... Platz. Ich gehe in d... Schule. Wir kommen aus d... Zimmer und laufen in d... Garten. Der Knecht lælet d... Garben auf d... Wagen. Fritz steht bei d... Vater. Die Mutter arbeitet in d... Haushaltung. Hängt d... Lampe an d... Decke ? Fritz und s... Vetter spazieren durch d... Felder. Er setzt... neben d... Grossvater. Die Bauern pflügen d... Aecker mis d... Pferd... Weisse Flocken fallen auf d... Erde. Die Kinder bleiben nicht hinter d... warm... Ofen ; sie laufen nach d... Teich und tummeln...

f) *Ecrivez quelques phrases sur chacune des saisons, sur la ferme, le village, l'Europe, la Suisse.*

(Communiqué par F. MEYER.)

PENSÉE

Les choses les plus durables sont celles qui sont faites avec droiture ; les tortillements ne sont bons à rien. On vient tôt ou tard à reconnaître la duplicité et la finasserie. Le chemin droit est le meilleur.

GÉNÉRAL JOMINI.

Librairie et Edition J. H. JEHEBER

GENÈVE — 20, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître:

Elisabeth MÜLLER

VRENELI ET SEPPLI

Une histoire pour les enfants et pour ceux qui les aiment, avec six illustrations dans le texte de **Paul Wyss** et une couverture illustrée.

Un volume in-12 broché.	Fr. 3 —
le même, relié toile anglaise.	» 4.50
» » relié toile rouge dorée	» 5.—

du même auteur :

VRENELI

broché Fr. 3.— ; relié toile Fr. 4.50 ; relié rouge doré Fr. 5.—

pour 1920 ALMANACH POUR TOUS pour 1920

Contenu: *Gaspard Vallette*, En chasse. — *Ph. Monnier*, Mademoiselle Guillermet. — *Jean Moselly*, Enfances. — *Lorraine*. — *Mark Twain*, Une ascension au Righi. — *Abbé Moreux*, Au pays du silence. *Elisabeth Müller*, Poires sèches et mauvaise conscience. — *Ed. Junod*, Sourde. — *Louis Pergaud*, L'exécution du traître. — *Edouard Laboulaye*, Le rêve de Jodocus, etc., etc.

Prix: 75 ct.; par la poste 80 ct.; contre remb. 95 ct.

pour 1920 CALENDRIER A EFFEUILLER pour 1920

avec méditations inédites

par **Ch. Rochedieu**, pasteur

Prix: Fr. 2.75; par la poste Fr. 2.85; contre remboursement Fr. 2.95

O. S. MARDEN

LE SUCCÈS PAR LA VOLONTÉ

Un livre d'inspiration et d'encouragement pour tous ceux qui luttent, afin des'élever eux-mêmes par la connaissance et l'accomplissement du devoir

4^{me} édition

Un volume in-12, de 270 pages, broché	Fr. 5.—
le même, relié toile	» 6.50

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.
L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon
— LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille

Articles pour enfants

Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.



Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46 .	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 35	18.75

Envoi contre remboursement

Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES

Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Noël

Noël

Noël

Collection RÉPERTOIRE CHORAL. — Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

N°		Cent.	N°		Cent.
29.	<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël . . .	35	33.	<i>Kling, H.</i> Cantique de Noël . . .	40
320.	<i>Bellmann, R.</i> Nuit de Noël . . .	40	67.	<i>Lauber, E.</i> Noël	40
66.	<i>Combe, Ed.</i> Nuit de Noël . . .	40	350.	<i>Mayr, S.</i> Paix sur la terre . . .	50
224.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël . . .	35	93.	<i>Meister, C.</i> O ! Sainte nuit . . .	35
278.	» Hymne (Noël) . . .	35	24.	<i>North, Ch.</i> Chant de Noël . . .	40
279.	» Noël	35	124.	» Paix sur la terre . . .	35
280.	» Un présent de Noël	85	359.	» Il est venu	50
106.	<i>Grunholzer, K.</i> Lumière de Noël . . .	35	5.	<i>Nossek, Ch.</i> Noël	40
107.	» Gloire à Jésus . . .	35	384.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël . . .	40
131.	» Noël (D. Meylan)	35	34.	<i>Schumann-Kling.</i> Chant de Noël . . .	35
389.	» Voix de Noël . . .	35	173.	<i>Sourilas, T.</i> Le Roi nouveau . . .	50
308.	<i>Emery, Ch.</i> Noël	40	12.	<i>Uffoltz, P.</i> Cloches, sonnez . . .	70
			370.	<i>Valladier, F.</i> La nuit sainte . . .	40
			77.	<i>Walter, A.</i> Noël	40

Collection ARION. — Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

24.	<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël . . .	40	335.	<i>Romieux, Ch.</i> Les cloches de Noël	80
332.	<i>Bellmann, R.</i> Nuit de Noël . . .	40	150.	<i>Rousseau, J.</i> Le jour de Noël . . .	35
272.	<i>Bischoff, J.</i> Au berceau du Sauveur . . .	40	153.	» Pourquoi ces chants de Noël . . .	35
287.	<i>Chollet, A.</i> Cantique de Noël . . .	40	154.	» Le Sapin de Noël . . .	35
288.	» Chant de Noël . . .	40	155.	» Noël, te voilà de retour	35
160.	<i>Combe, Ed.</i> Nuit de Noël . . .	40	156.	» Noël, le ciel est bleu	35
291.	<i>Denéréaz, A.</i> L'étoile des rois mages	40	157.	» Voici Noël ! ô douce nuit . . .	35
293.	» Le sapin de Noël . . .	40	158.	» Pourquoi petit enfant	35
131.	<i>Faisst, C.</i> C'est toi Noël . . .	35	323.	<i>Sidler, A.</i> Jour d'espérance . . .	40
173.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël . . .	35	324.	<i>Thibaud, A.</i> Voici Noël . . .	40
305.	<i>Mayr, S.</i> Noël	35	326.	<i>Valladier, F.</i> Jour de Paix . . .	40
312.	<i>North, Ch.</i> A Bethléem . . .	50			
203.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël . . .	40			
321.	» La première heure de Noël . . .	60			
212.	<i>Prætorius, M.</i> Chant de Noël . . .	35			

Collection ORPHÉON. — Chœurs à 2 et 3 voix égales a cappella.

à 2 voix			à 3 voix		
215.	<i>Cornelius, P.</i> Noël des petits enfants	25	225.	<i>Juillerat, J.</i> Vieux Noël	25
214.	» Paix de Noël . . .	25	246.	<i>Kling, H.</i> Joyeux lendemain . . .	25
137.	<i>Cosson, A.</i> Petit enfant Jésus . . .	50	247.	» Sainte nuit	25
155.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël . . .	25	248.	» Viens à la crèche . . .	25
110.	<i>Grunholzer, K.</i> Joie de Noël . . .	25	249.	» Cloches de Noël . . .	25
172.	» Gloire à Jésus . . .	25	250.	» Le sapin de Noël . . .	25
175.	» Lumière de Noël	25	251.	» Dans le ciel, la troupe	25
103.	<i>Lauber, E.</i> Le vieux sapin . . .	50	252.	» Noël	25
174.	<i>Meister, C.</i> O ! Sainte nuit . . .	25	253.	» Etoile de Noël . . .	25
171.	<i>North, Ch.</i> Paix sur la terre . . .	25	254.	» Joie de Noël	25
148.	<i>Rousseau, J.</i> Le jour de Noël . . .	25	255.	» Bethléem	25
132.	» Chantons tous Noël	25	207.	<i>Palestrina.</i> Pour le jour de Noël	30
151.	» Pourquoi ces chants de Noël . . .	25	243.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël	40
173.	<i>Uffoltz, P.</i> Cloches, sonnez . . .	25	235.	<i>Romieux, Ch.</i> Autour de l'arbre . . .	50

FOETISCH FRÈRES, Éditeurs à Lausanne, Neuchâtel et Vevey.
S. A.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{re} ANNÉE — N° 45



LAUSANNE, 8 novembre 1919.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
» »	Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
» » » » »	» réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (H ^{me}) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 3.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eng., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
»	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire.

Les Commissions scolaires et le personnel enseignant primaire sont informés qu'une **conférence extraordinaire de district** aura lieu le 15 novembre prochain, à 10 h. du matin, aux chefs-lieux de district, avec l'ordre du jour ci-après :

Education et instruction de notre jeunesse après sa sortie de l'école. (Cours complémentaires. Enseignement ménager pour les jeunes filles.)

Le congé nécessaire est accordé au personnel enseignant.

Département de l'Instruction publique.

Enseignement secondaire et primaire.

Places au concours.

Collège de Vevey. — Le poste de **maître de latin** (avec quelques heures de français) est au concours. Obligations légales. Traitement: 4300 fr. Augmentations communales pour années de service dans le canton: 600 fr. au bout de 20 ans. Entrée en fonctions immédiate. Le titulaire sera tenu d'habiter sur le territoire de la commune.

Adresser les inscriptions, avec un « curriculum vitæ », au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 14 novembre 1919, à 6 h. du soir

Montreux. — Une place de **maître spécial de gymnastique** est au concours pour les écoles primaires du cercle de Montreux. Fonctions légales. Avantages: traitement 3200 fr. par an, plus 6 augmentations de 125 fr. chacune après 3, 6, 9, 12, 15 et 18 ans de service dans le canton. Les candidats devront être pourvus du brevet spécial pour l'enseignement de la gymnastique. Le titulaire sera tenu d'habiter le cercle de Montreux

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 1^{er} service, jusqu'au 14 novembre 1919, à 5 heures du soir.

Collège de Nyon. — Deux postes sont au concours :

1^o **maître de français** au Collège ;

2^o **maître d'histoire et de géographie** au Collège et à l'Ecole supérieure. Traitement 4100 fr. à 4600 fr. Maximum après 16 ans d'enseignement dans le canton. Obligation de résider dans le territoire de la commune. Entrée en fonctions: 1^{er} janvier 1920. Délai d'inscription: 18 novembre, à 6 heures du soir.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements: Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs: Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser: Taconnerie 5, GENÈVE.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

On ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y a à ne mettre entre les mains des élèves que des grammaires simples, concrètes et pratiques... et à les leur faire étudier sérieusement. C'est à ce prix seulement que l'enseignement grammatical portera les fruits que l'on en attend : Il ne faut pas se lasser de répéter, en effet, que la correction du langage parlé et écrit est une des grandes conditions de succès dans n'importe quelle carrière.

Enseignement primaire :

- COURS DE LANGUE FRANÇAISE.** Grammaire. — Vocabulaire. — Composition. A l'usage des écoles primaires. Adopté par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais.
- Premier livre** par CH. VIGNIER, avec la collaboration de M. Briod, L. Jayet et H. Sensine.
Un volume in-8, avec de nombreuses illustrations 1 80
- Second livre**, par H. SENSINE, avec la collaboration de MM. L. Jayet, U. Briod et Ch. Vignier. Un volume illustré 2 25
- Instructions concernant l'emploi du « Cours de langue française »,** par L. JAYET et U. BRIOD, en usage dans les écoles primaires de la Suisse romande. Publié par la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. In-16 0 80
- Méthode pratique d'orthographe française**, par S. de KRONHELM et E. VISINAND. In-8 3 —
- Vocabulaire français orthographique et grammatical**, par F.-L. PASCHE. Nouvelle édition in-8 1 50

Enseignement secondaire :

- H. SENSINE. **Grammaire élémentaire de la langue française.** In-12, cartonné 2 —
- **Vocabulaire concret.** In-12 1 20
- Les deux ouvrages*, en un seul volume. In-12, cartonné 2 90
- Adopté par le Département de l'Instruction publique du ct. de Vaud.
- avec la collaboration de M. Jean Bonnard, professeur à l'Université de Lausanne : — **Grammaire concrète de la langue française.** In-12 cartonné toile 2 40
- Le même ouvrage*, édition spéciale pour les écoles secondaires du canton de Vaud. In-12, cartonné 3 —

Enseignement aux élèves de langue étrangère :

- L'emploi des temps en français ou Le mécanisme du verbe**, par H. SENSINE (avec 92 exercices pratiques), 6^e édition, cartonné 2 40
- Les verbes français conjugués sans abréviation**, à l'usage des élèves de langue étrangère, par AMI SIMOND. In-12, toile souple 1 25
- Dictionnaire des gallicismes les plus usités**, expliqués brièvement, illustrés par des exemples et accompagnés de leurs équivalents anglais et allemands, par E. PRADEZ. In-12, relié toile 4 80
- Exercices pratiques sur les gallicismes** et locutions usuelles de la langue française. Avec traduction allemande en regard. (*Gallizismen und Redensarten aus der franz. Umgangssprache*), par S. SUËS. In-12, cart. 4 80
- Recueil pour l'étude pratique des gallicismes**, par S. SUËS. In-12 cart. 1 90
- A Batons Rompus**, choix d'anecdotes destinées aux premières leçons de français, par F. MAURER. In-12, cartonné 3 —